

Les deux délégations se sont montrées particulièrement préoccupées par la situation dramatique en Somalie. Tout en rendant hommage à l'action d'assistance entreprise par le CICR dans ce pays, M. Salim a convenu qu'elle n'était pas suffisante pour éviter une catastrophe et qu'il était indispensable que la communauté internationale s'engage pleinement. Les deux organismes continueront à faire tout leur possible pour parvenir à ce but.

---

## **I<sup>er</sup> séminaire militaire de droit international humanitaire pour les pays d'Asie de l'Est**

*(Singapour, 23-27 mars 1992)*

Le premier séminaire militaire de droit international humanitaire pour les pays de l'Asie de l'Est s'est tenu à Singapour du 23 au 27 mars 1992. Vingt-cinq officiers généraux et supérieurs représentant onze pays de la région\* ont participé à ce séminaire organisé par le CICR en étroite collaboration avec la Croix-Rouge de Singapour.

Le but de ce séminaire était de stimuler l'enseignement systématique et coordonné du droit international humanitaire (DIH) au sein des forces armées des pays représentés, de favoriser les échanges de vues et d'expériences entre officiers d'une même région et de promouvoir ainsi une collaboration étroite entre les Etats concernés en matière d'instruction du DIH comme entre les services responsables de cet enseignement. Un autre objectif de cette réunion visait à encourager la participation de tous les pays de la zone à des cours centralisés, notamment ceux de l'Institut international de droit humanitaire, à San Remo, et créer, en collaboration avec le CICR, des «pools» d'instructeurs en DIH.

Le CICR était représenté par MM. René Kosirmik, chef des divisions juridique et coopération-diffusion, Bruno Doppler, coordonnateur de la diffusion auprès des forces armées, ainsi que par M. Peter Küng et M. Christophe Swinarski, respectivement chefs de délégation

---

\* Brunei, République de Corée, République démocratique populaire de Corée, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, Singapour, Taiwan, Thaïlande, Viet Nam.

entrant et sortant de Hong-Kong, et M. Pierre Pont, chef de la délégation de Djakarta. La Croix-Rouge de Singapour était représentée, quant à elle, par M. Ho Wah Onn, conseiller juridique, et le professeur L. R. Penna, de l'Université de Singapour.

Le programme du séminaire, dirigé par M. Doppler, a permis de traiter sous la forme de conférences-débats des divers aspects du DIH. L'évaluation positive effectuée par les participants à l'issue de la réunion laisse bien augurer des développements futurs de la diffusion dans cette région, en particulier l'organisation de séminaires nationaux.

En marge du séminaire, M. Kosirnik a eu l'occasion de rencontrer le procureur général de la République, M. Tan Boon Teik, et le directeur des services juridiques du ministère de la Défense, M. Jeffrey Chan Wah Teck. Les entretiens ont porté sur la question de la ratification par Singapour des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève et d'autres questions d'intérêt commun, dont une prochaine visite d'étude d'une délégation du ministère de la Défense de Singapour au siège du CICR, à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et à la Croix-Rouge suisse. M. Kosirnik s'est également entretenu, en compagnie de M. Pont, avec les responsables de la Croix-Rouge de Singapour.

---

## **Déclaration de succession de la République de Slovénie aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels**

La République de Slovénie a déposé auprès du Gouvernement suisse, le 26 mars 1992, une déclaration de succession aux quatre Conventions de Genève du 12 août 1949 et à leurs Protocoles additionnels I et II du 8 juin 1977, qui étaient applicables au territoire de la Slovénie en vertu de la ratification desdits instruments par la République fédérative socialiste de Yougoslavie le 21 avril 1950 et le 11 juin 1979 respectivement, sans faire de réserves.

Conformément à la pratique internationale, les quatre Conventions et les deux Protocoles sont entrés en vigueur pour la Slovénie avec effet rétroactif à la date de son indépendance, soit le 25 juin 1991.